

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-2-9
Séance du vendredi 25 avril 2008

Association EGEE Alsace : Demande de soutien financier et Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008/1-2°/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 520 € à l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) au titre de 2008,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme F024, enveloppe 61805, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental,
- Approuve les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association EGEE, pour un bureau situé à RIEDISHEIM 38b rue de Mulhouse,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention, dont le projet est annexé au rapport.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH